

## RAPPORT MORAL 2022

**« Ce qui met en danger la société, ce n'est pas la grande corruption de quelques-uns, c'est le relâchement de tous. »**

Alexis de Tocqueville

### **Anticor a 20 ans ! 20 ans d'action citoyenne pour le bien public.**

Depuis 20 ans, Anticor lutte pour l'éthique dans la vie publique, pour la transparence et contre la corruption et les infractions économiques. L'association joue un rôle important dans une démocratie qui se révèle défailante.

Elle porte la voix de ses adhérents devant le **Parlement** en exigeant la mise en place de règles plus effectives et d'institutions plus efficaces pour les appliquer. L'association demande par exemple un encadrement plus strict du lobbying, des passages du public au privé et du financement des campagnes électorales. Elle réclame la suppression de la Cour de Justice de la République, de l'inviolabilité parlementaire pour les actes détachables des fonctions et la mise en place du casier judiciaire vierge comme condition d'aptitude à toutes les élections politiques. Elle exige que toute aide publique au secteur privé soit conditionnée au respect de critères (emploi, environnement, paiement des impôts là où la valeur est générée) et que des lois viennent limiter la concentration des médias.

**Le plaidoyer :** <https://www.anticor.org/plaidoyerpage/>

Anticor mène de front plus de **150 procédures judiciaires** contre les auteurs présumés de corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, favoritisme, détournement de fonds publics et achat de voix. Elle développe une expertise pour investir des procès politico-financiers qui sans elle auraient été négligés par la justice. Elle contribue ainsi à une application de la loi qui devrait être égale pour tous, aussi bien dans des dossiers à portée nationale que dans des dossiers concernant de petites collectivités territoriales. Grâce à son agrément, elle s'assure que les élus, les agents publics et les fonctionnaires rendent des comptes à la Justice, et à travers elle, aux citoyens.

**Les affaires :** <https://www.anticor.org/affaires/>

Les groupes locaux d'Anticor sont de plus en plus investis dans la **prévention** de la corruption. Nos responsables locaux interviennent dans des réunions publiques, ils participent à des actions de sensibilisation et constituent la force vive de l'association pour agir au plus près des intérêts des citoyens, car la bataille contre la corruption et pour la probité n'est pas seulement juridique, elle est également culturelle. Depuis quelques années, nos responsables locaux interviennent également dans les collèges, les lycées et les universités pour diffuser une culture de la probité et favoriser l'engagement citoyen des jeunes générations.

Cet anniversaire est avant tout celui de tous les citoyens, responsables associatifs, membres actifs, adhérents ou sympathisants, donateurs réguliers ou occasionnels qui permettent à Anticor de mener ses combats. Les adhérents d'Anticor ont adopté en 2022 de nouveaux statuts qui prévoient notamment un référendum interne, le statut bénévole des administrateurs, l'interdiction des subventions publiques et des dons des entreprises et un plafond pour les dons des particuliers. Les adhérents ont ainsi gravé dans le marbre l'indépendance d'Anticor.

Anticor a également fait évoluer son image avec une nouvelle identité graphique, choisie par les adhérents de l'association, toujours dans un esprit démocratique. Ce nouveau logo symbolise l'action des citoyens pour faire baisser la corruption.

Par ailleurs, les dirigeants et les salariés de l'association interviennent régulièrement dans les médias afin de promouvoir les combats de l'association et de proposer une analyse de fond des sujets d'actualité.

Anticor a participé avec succès au travail de plaidoyer de la Maison des Lanceurs d'Alerte, dont elle est cofondatrice, afin d'obtenir une loi de transposition ambitieuse de la directive sur la protection des lanceurs d'alerte, ces personnes qui, parce qu'ils ont dénoncé des dysfonctionnements de notre société, subissent des représailles intolérables.

L'association est régulièrement invitée à participer à des commissions parlementaires afin de soumettre son avis et ses propositions au législateur. En 2022, elle a même contribué à une démarche innovante : une commission mixte parlementaire et citoyenne sur les aides publiques au secteur privé.

L'année 2022 a aussi été celle des procès emblématiques : la Cour de Justice de la République a ordonné le renvoi en procès du garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti. Quant à l'affaire Alexis Kohler, ce dernier a été mis en examen pour prise illégale d'intérêts dans l'affaire « MSC ». Il faut savoir que cette affaire n'aurait jamais vu le jour sans l'action d'Anticor. Une conférence de presse a été organisée en octobre 2022 à Paris en présence de nombreux médias et des deux avocats d'Anticor : Me Jérôme Karsenti pour le dossier « Dupond-Moretti » et Me Jean-Baptiste Soufron pour le dossier « Kohler ». Cette expérience sera renouvelée dans le futur pour accroître notre présence auprès des médias.

Enfin, les combats de l'association ont été racontés dans un livre appelé « *Résister à la corruption* » qui a été vendu à plus de 8.000 exemplaires et dont les droits d'auteur ont été reversés à l'association. Titouan Moreau, stagiaire de l'association, a participé à la mise en place de la communication autour de ce livre sur les réseaux sociaux.

ÉRIC ALT &  
ÉLISE VAN  
BENEDEN  
**RÉSISTER  
À LA  
CORRUPTION**



3,90€ / N°36

## 1. Vie associative

**Le conseil d'administration** : il s'est réuni 11 fois en présentiel et visioconférence.

**Le bureau** : il s'est réuni 22 fois en visioconférence avec une cadence d'une réunion tous les quinze jours. Un séminaire de deux jours en présentiel a été organisé au mois de janvier.

De nouvelles élections ont eu lieu le 17 décembre 2022 pour renouveler les membres du bureau suite au retrait d'Eric Alt, Vice-président, qui est devenu juge à la Cour de cassation. Le vote portait sur les trois postes suivants et ont été ainsi nommés Edith Talarczyk, vice-présidente, Laurent Dublet, secrétaire général, et Danielle Pellier, coordinatrice des groupes locaux.

**L'assemblée générale ordinaire** : elle a eu lieu le 26 mars 2022 de 14h à 17h en présentiel et par voie dématérialisée, ce qui a permis de passer de 319 votants en 2021 à 798 votants.

**L'assemblée générale extraordinaire** : elle s'est réunie pour la modification des statuts. Elle a eu lieu le même jour, 26 mars de 9h à 12h, et a permis à 540 votants de participer.

Les statuts adoptés lors de cette assemblée apportent principalement les modifications suivantes :

1. Renforcement en interne des règles de départ, de retrait et de confidentialité ;
2. Décompte des votes blancs car ils sont l'expression d'un mécontentement que les dirigeants de toute structure doivent entendre ;
3. Mise en place du non-cumul des mandats des dirigeants d'Anticor au-delà de deux mandats ;
4. Renforcement des règles d'incompatibilité pour la présidence et la vice-présidence d'Anticor ;
5. Principe de désintéressement des dirigeants d'Anticor qui ne perçoivent aucune indemnité pour leurs mandats ;
6. Possibilité pour les personnes morales à but non lucratif d'adhérer à l'association ;
7. Création d'un « RIC interne », c'est-à-dire l'inscription de droit à l'ordre du jour de l'assemblée générale de toute question soutenue par au moins 5% des adhérents domiciliés dans au moins 10 départements ;
8. Interdiction des subventions ou dons d'une personne morale de droit public, d'une organisation politique, d'une personne morale à but lucratif et de toute personne dont les agissements et/ou engagements sont manifestement contraires aux missions et objectifs poursuivis par Anticor ;
9. Renforcement de la transparence des dons des personnes physiques via la publicité des dons dépassant, sur une année civile, 7% des recettes de l'association sur l'année précédente.

Dans un esprit démocratique, plusieurs options de rédaction des statuts ont été soumises au vote des adhérents : l'article 4-1 pour devenir membre, l'article 9-5 pour les formalités concernant l'inscription d'un point à l'ordre du jour et l'article 12-10 concernant le statut bénévole des dirigeants d'Anticor.

Les deux Assemblées Générales, ordinaire et extraordinaire, ont permis à nos adhérents de se rencontrer en présentiel pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire. Afin de favoriser la participation de nos adhérents, les votes se sont déroulés sur une plateforme sécurisée en ligne. Le contrôle de la régularité de ces Assemblées Générales a été confié à un huissier de justice qui en a dressé un procès-verbal. L'expert-comptable et le commissaire-aux-comptes de l'association sont intervenus pour rendre compte de leurs vérifications de la comptabilité.

**Les groupes locaux :** de 85 groupes locaux pour 116 référents en 2021, le nombre est passé de 85 groupes locaux pour 129 référents en 2022.

**L'équipe salariée :** elle est formée de deux juristes, Inès Bernard et Clarence Bathia à partir du mois de juillet et de notre chargée de la communication depuis presque trois ans, Maïlys Fourneaux qui démontre chaque jour sa capacité et ses forces de propositions dans la communication. Elle est un rouage essentiel de l'association. Inès Bernard et Clarence Bathia ont participé à diverses audiences et auditions judiciaires et sont intervenus au Parlement et dans les médias. Ils organisent tous les vendredis après-midi des rendez-vous par visioconférence avec les groupes locaux qui le désirent.

Béatrice Guillemont, directrice générale de l'association Anticor embauchée au mois de mai 2022, a décidé en sa qualité de docteure en droit, de donner une nouvelle orientation à sa carrière et a quitté l'association au mois de mars 2023.

Farah Zaoui, directrice juridique d'Anticor, a quitté l'association au mois de septembre 2022. Elle a été un pilier pour l'association tant s'agissant de l'aide qu'elle a apportée dans le traitement des dossiers juridiques et dans la réflexion collective autour de la stratégie contentieuse d'Anticor que s'agissant de ses initiatives positives comme la mise en place de formations pour les responsables locaux d'Anticor. Nous la remercions vivement pour tout le travail qu'elle a fourni et pour son engagement sincère dans la lutte contre la corruption.

Cette équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires élèves-avocats renouvelés tous les six mois. Nous tenions tout spécialement à remercier Maxence Lambert et Vincent Hafid-Vessereau pour toute l'aide qu'ils ont apportée à nos juristes en cette année 2022, leur bonne humeur et leur engagement auprès de l'association.

**Le comité éthique :** il est un rouage important du travail associatif d'Anticor. Il permet de régler les conflits, de maintenir la confiance des adhérents en s'assurant que les règles fixées par l'association soient respectées par tous.

Il peut être saisi par un membre de l'association à propos du comportement d'un autre membre de l'association qui serait contraire à ses statuts ou à sa charte organisationnelle. Le comité examine la plainte, recueille l'avis de la personne mise en cause et enquête. Puis il envoie un avis motivé au Conseil d'Administration, qui va ensuite décider d'éventuels changements ou sanctions.

2022 a été une année de faible conflictualité au sein d'Anticor : le comité éthique n'a été saisi que cinq fois. Trois saisines sont parvenues à leur terme durant l'année.

## → Les dossiers du comité éthique en 2022

Parmi ces cinq saisines, deux ont été formées par des adhérents qui souhaitent voir progresser plus vite un dossier de signalement au sein de leur groupe local. Ces deux dossiers n'ont pas encore reçu de décision définitive de la part du Conseil d'Administration.

Une troisième saisine a opposé des référents de départements voisins sur un manque de coordination dans un dossier transfrontalier. Le comité a proposé que la référence soit retirée à l'un de ces deux référents.

Une quatrième saisine a reproché à un référent d'avoir mentionné dans un tract électoral son appartenance à Anticor. Afin d'éviter qu'une situation semblable ne se reproduise, et sous l'impulsion du comité éthique, l'association a rappelé à ses adhérents l'article 5 alinéa 2 de ses statuts : « *Nul ne peut utiliser son appartenance à Anticor à des fins politiques ou commerciales* ». La personne visée par la saisine a été exclue.

La cinquième saisine était la plus inédite : il s'agissait d'un adhérent trop zélé qui, à force d'envoyer des mails pléthoriques aux dirigeants d'Anticor, avait fini par créer une réelle nuisance pour les personnes visées. Après l'échec de plusieurs mises en demeure, la personne visée par la saisine a été exclue de l'association.

On note enfin que les saisines ont souvent porté sur des différends d'ordre personnel, et ceci au niveau local, ce qui traduit un climat apaisé au niveau des instances nationales d'Anticor, et un fonctionnement participatif et démocratique des organes dirigeants de l'association.

## → Fonctionnement du comité

Le comité, composé de cinq membres, s'est réuni 22 fois dans l'année, ce qui montre le soin avec lequel ont été traités les dossiers qui lui sont parvenus. Le taux de présence moyen est de 80%. Aucune réunion ne s'est tenue avec moins de 3 membres. Les saisines ont été réparties équitablement entre tous les membres et gérées dans un délai moyen de 2 mois. Le nombre d'heures de bénévolat est évalué à 35 heures par an et par membre en moyenne.

Les éventuelles différences d'opinion entre membres du comité sont gérées dans la plus parfaite cordialité et dans le respect de chacun. Elles peuvent mener à la rédaction de deux avis sur le même dossier. L'ambiance au Comité Éthique est à la fois amicale et productive.

Le comité éthique a gagné en transparence grâce à la publication systématique des comptes rendus de réunions dans l'espace collaboratif interne de l'association.

**Le pôle juridique** : il est composé de 48 membres, juristes de profession. Les membres de ce pôle sont sollicités par les juristes salariés de l'association sur des dossiers dont la complexité nécessite une expertise spécifique.

## 2. L'éthique dans la vie publique

**Anticor auprès des lanceurs d'alerte** : deux administrateurs d'Anticor représentent l'association (un membre titulaire et un membre suppléant) au sein du conseil d'administration et du bureau de la Maison des lanceurs d'alerte (MLA), qu'Anticor a contribué à créer en novembre 2018. Cette association a pour mission d'aider les lanceurs d'alerte sur le plan juridique, psychologique et financier.

Elle est progressivement montée en puissance : elle accompagne aujourd'hui plus de trois cents lanceurs d'alerte dans des domaines très variés. Le sujet de la corruption fait partie de ceux qui reviennent le plus souvent.

La MLA a été particulièrement mobilisée en 2021 et 2022 autour du projet de transposition de la directive européenne du 23 octobre 2019 sur la protection des lanceurs d'alerte. Anticor a été sollicitée et a participé aux côtés de la MLA à un colloque sur le bilan de l'alerte et sur les modalités de transposition de la directive qui s'est tenue à Paris le 7 décembre 2022.

Tous les membres de la MLA se sont mobilisés pour que la protection issue de cette loi de transposition soit la plus ambitieuse possible. Anticor a porté un plaidoyer commun ainsi qu'un plaidoyer propre et a été reçue par quelques parlementaires pour qu'ils saisissent les enjeux d'une protection suffisante des personnes qui décident de dénoncer les dysfonctionnements de notre société.

En décembre 2021, le Sénat avait proposé un texte qui revenait sur de nombreux acquis, sous la pression de plusieurs lobbys dont celui de l'agro-alimentaire. La MLA a alors alerté l'opinion et les médias. Elle a également démarché les sénateurs pour faire évoluer leurs positions, avec un certain succès. La loi a finalement été adoptée dans une version progressiste le 16 février 2022 en commission mixte paritaire, mais il s'en est fallu de peu.

La France bénéficie aujourd'hui d'une législation sur les lanceurs d'alerte parmi les plus ambitieuses de l'Union européenne et la mobilisation des associations y est pour beaucoup. Pour autant le chemin est encore long, et les lanceurs d'alerte continueront d'être victimes de représailles. Ils auront toujours besoin d'associations pour les soutenir dans leurs combats. Nous les invitons à s'informer auprès d'Anticor ou de la MLA : <https://mlalerte.org>.

### 3. Nos engagements citoyens

**La commission santé :** devant la charge de dossiers et de travail de cette commission, de nouvelles personnes sont venues la renforcer pour traiter les demandes des lanceurs d'alerte.

**La commission sport :** La Commission sport suit l'actualité sportive à travers le prisme de la probité. Elle reçoit des alertes, les traite et monte des dossiers juridiques. Parmi les dossiers, celui relatif à la Fédération française de rugby (Bernard Laporte, président de la FFR a été condamné en première instance en décembre 2022 ; Anticor ayant été partie civile dans ce procès) est le plus emblématique.

En 2023, un effort de restructuration de la Commission sport sera à envisager pour faire monter en puissance ses activités et notamment son travail de plaidoyer et de suivi du fonctionnement des fédérations sportives. Les experts de la gouvernance du sport sont invités à se manifester à [sport@anticor.org](mailto:sport@anticor.org).

À un peu plus d'un an des Jeux Olympiques de Paris 2024, il est évident que ce sujet sera l'objet d'une attention particulière.

**La commission communication :** l'année 2022 a été une année importante pour la communication de l'association. Les 20 ans de l'association marquent une étape primordiale dans l'histoire d'Anticor et ont été l'occasion de publier [un manifeste](#), engagé et fédérateur. Son objectif est de rappeler les combats portés par Anticor depuis deux décennies et de renouveler son engagement à le faire.



Ce manifeste a été relayé via les principaux canaux de communication d'Anticor : son site internet, ses réseaux sociaux et sa newsletter mensuelle pour les supports numériques, mais également sur un format A5 imprimé, distribué à l'occasion de plusieurs événements.

Cet anniversaire a également été marqué par l'évolution de la charte graphique d'Anticor : l'association s'est dotée d'un nouveau logo, dévoilé au grand public en septembre 2022.

Cette nouvelle identité graphique résulte d'une collaboration entre l'équipe de l'association et le graphiste Pierre Jeanneau. Elle a permis de produire trois propositions singulières qui ont été soumises au vote des adhérents à l'occasion d'une grande consultation participative. Le nouveau logo choisi par les adhérents vient incarner symboliquement le pouvoir citoyen qui, par son poids et son action, vient peser dans la balance pour faire baisser la corruption.

Il habille désormais tous les supports de communication de l'association et illustre graphiquement les ambitions d'Anticor pour les années à venir : celles d'une association citoyenne structurée, force de propositions ambitieuses et actives sur le terrain judiciaire.

En 2022, la communication d'Anticor s'est illustrée par la diversification de ses supports, témoignant de sa volonté de s'adapter aux nouvelles pratiques de recherche de l'information mais également de multiplier les points de contact avec le grand public.

À l'occasion de la publication de [ses 15 propositions pour une présidence éthique](#), les administrateurs de l'association ont participé à la réalisation de courtes vidéos présentant les propositions, diffusées largement sur les réseaux sociaux.

Quelques mois plus tard, à l'occasion de la campagne de communication sur les ["7 engagements pour un député exemplaire"](#) mis à disposition des candidats aux élections législatives, Anticor s'est associée avec l'illustratrice Alizée de Pin. L'artiste a proposé un travail d'association d'objets du quotidien d'un député en lien avec les propositions faites par Anticor.

Lors d'un travail autour de la communication sur l'ouvrage ["Résister à la corruption"](#) (Coll. Tracts, Gallimard), Titouan Moreau, stagiaire en communication, a réalisé un micro-trottoir pour échanger avec les citoyens sur leur perception de la corruption. Ces vidéos sont à retrouver sur la page Facebook et le compte Twitter d'Anticor, avec le mot clé #ParolesDeCitoyens.

Enfin, Anticor s'est équipée de "goodies" (ou objets publicitaires) pour la première fois depuis sa création. L'association a fait floquer des t-shirts, casquettes, bobs, ecocups et autocollants aux couleurs de sa nouvelle identité graphique. Ces objets sont désormais mis en vente lors d'événements (Université d'Anticor, Cérémonie des prix éthiques, réunions publiques des groupes locaux). Cette initiative a été très bien accueillie par les bénévoles, sympathisants et par le grand public. En effet, elle répond au besoin d'identification fort conférée par les valeurs défendues par Anticor.



**Renouvellement des plateformes Jamespot et Webex :** Jamespot est un réseau social et une plateforme collaborative de plus en plus employée par les membres de l'association, administrateurs, référents, ou salariés. Il permet aux responsables associatifs et adhérents actifs de travailler collectivement sur leurs projets. Ce logiciel évolue au rythme des besoins et devient de plus en plus performant.

Webex est une plateforme qui nous permet d'organiser des visioconférences avec des personnes extérieures à l'association qui ne peuvent utiliser Jamespot.

L'association s'est également dotée d'un nouvel outil de gestion de ses adhésions et dons, Yapla, dont la mise en place a malheureusement été très compliquée, générant un travail conséquent pour les membres de l'équipe.

**Commission nomination :** elle a auditionné 32 candidats à la fonction de responsable local dont 24 ont été validés par le conseil d'administration.

**La Commission éducation :** elle travaille toujours sur de nouveaux supports à présenter dans les collèges et lycée. Plusieurs interventions ont eu lieu dans des lycées à Paris, dans des collèges à Marseille ainsi qu'à Sciences-Po Paris et Lyon.

**La commission transparence :** elle a vérifié que certaines communes, régions et EPCI, publiaient bien les données dont la publication est obligatoire et elle a présenté le compte-rendu de ses activités lors des universités d'été (à revoir sur notre chaîne youtube).

#### 4. Actions juridiques

**Affaire Dassault :** Dans le cadre de l'affaire des achats de voix de Corbeil-Essonnes pour laquelle l'association s'est constituée partie civile en 2015, le « système » Dassault a été de nouveau épinglé, via notamment la condamnation de l'ancien maire de la ville, M. Bechter (2010-2020), à deux ans de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité le 17 mai 2022.



**Regards Citoyens :** Dans un contentieux opposant l'association Regards Citoyens et l'État français devant la Cour européenne des droits de l'Homme concernant la communicabilité de justificatifs et relevés bancaires concernant l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) des parlementaires, Anticor a pu en tant que partie intervenante à l'affaire en novembre dernier, exposer son avis dans ce dossier, et ainsi promouvoir la plus grande transparence quant aux documents justifiant de l'utilisation de fonds publics.

**Europêche :** Anticor et Bloom ont transmis un signalement au PNF en novembre 2022 pour prise illégale d'intérêts concernant un haut-fonctionnaire français, qui a eu des fonctions importantes au sein de diverses organisations internationales en charge de la protection de la faune marine, du fait son embauche par l'organisme Europêche, l'un des lobbies les plus influents de la pêche maritime en Europe. Une enquête préliminaire a été ouverte.

**IRFM :** L'association Anticor a porté plainte auprès du PNF pour détournement de fonds publics contre trois parlementaires ou anciens parlementaires à la fin du mois de décembre 2022, concernant la possible illégalité de l'utilisation de leur indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) à des fins personnelles. Un rapport de la HATVP avait pointé des détournements importants de cette indemnité.

**Atout France :** À la suite de l'attribution du salon Grand Ski à la société Atout France, l'association a porté plainte en octobre 2021. La plainte a été classée sans suite le 5 juillet 2022. Anticor cherche à obtenir le dossier d'enquête préliminaire afin d'évaluer l'opportunité d'une constitution de partie civile dans ce dossier.

**Microsoft :** À la suite de la passation d'un marché public entre l'entreprise Microsoft, le ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'enseignement supérieur concernant la délivrance de près de 800.000 licences de logiciel, Anticor a décidé de porter plainte pour favoritisme eu égard notamment à la rédaction de l'appel d'offres qui semble avoir été construit au profit de l'entreprise américaine.

**Elisabeth Landi :** Alors qu'en 2019 Anticor avait effectué un signalement pour prise illégale d'intérêts dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier par une élue de la ville de Fort-de-France à la municipalité, Mme Landi après avoir été relaxée en première instance, a été condamnée en appel par la cour d'appel de Fort-de-France à payer 5.000 euros d'amende et 2.000 euros à Anticor à titre de dommages et intérêts.

**Bolloré Togo :** Des dirigeants du groupe Bolloré sont soupçonnés d'avoir financé la réélection du président du Togo, Faure Gnassingbé, par l'intermédiaire de la filiale Havas du groupe, qui aurait sous-facturé ses services en conseil politique. En échange, le dirigeant africain aurait permis à Vincent Bolloré de décrocher la gestion du port de Lomé, éminemment stratégique, via une autre de ses filiales, Bolloré Africa Logistics.

Ce volet de l'affaire concernant des faits de corruptions d'agents publics étrangers au Togo fait suite à la volonté de Vincent Bolloré, des autres dirigeants impliqués et du parquet national financier d'éviter un procès public en ayant recours à une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC, un « plaider-coupable » à la française) qui prévoyait le paiement d'une amende de 375 000 euros. Lors de l'audience, en 2021, la juge a pourtant refusé d'homologuer ces CRPC, estimant que les peines étaient « inadaptées » au regard de la gravité des faits reprochés et qu'il était « nécessaire » que les personnes physiques soient renvoyées devant un tribunal.

C'est dans ce cadre que, le 14 février 2022, Anticor s'est constituée partie civile.

**Fédération Française de Rugby** : Anticor s'est constituée partie civile dans l'affaire dit de la « Fédération Française de Rugby » portant sur les liens étroits entretenus par Bernard Laporte, le Président de la FFR, avec l'homme d'affaire Mohed Altrad. L'audience correctionnelle s'est tenue du 7 au 22 septembre 2022 devant le Tribunal Judiciaire de Paris. Anticor y a été représentée.

Le Tribunal a déclaré Monsieur Bernard Laporte coupable de prise illégale d'intérêts, trafic d'influence, corruption passive et recel d'abus de biens sociaux et Monsieur Mohed Altrad coupable de corruption active, trafic d'influence et abus de biens sociaux.

Le Tribunal a respectivement condamné Messieurs Bernard Laporte et Mohed Altrad à deux ans d'emprisonnement avec sursis et 75 000 euros d'amende et dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et 50 000 euros d'amende.

Une peine d'interdiction d'exercer toute fonction en lien avec le rugby a, en outre, été prononcée à l'encontre de Monsieur Bernard Laporte, conformément aux réquisitions du parquet. Les prévenus ont formé appel de ces condamnations.

**Dupond-Moretti** : Anticor avait porté plainte dans ce dossier le 3 octobre 2020. Le 3 octobre 2022, Monsieur Dupond Moretti a été renvoyé devant la formation de jugement de la cour de justice de la République pour prise illégale d'intérêts. Il conserve son poste de ministre de la Justice. Anticor considère que les procureurs de France ne peuvent pas rester sous l'autorité d'un homme qui laisse ses intérêts personnels interférer avec la mission de service public qui lui a été confiée et appelle à la démission de Monsieur Dupond-Moretti.

**Alexis Kohler** : Le 23 septembre 2022, Monsieur Alexis Kohler a été mis en examen pour prise illégale d'intérêts. Il a, en outre, été placé sous le statut de témoin assisté pour trafic d'influence.

Cette mise en examen fait suite aux plaintes simples puis à la plainte avec constitution de partie civile déposée par Anticor en 2018 et 2020. Monsieur Alexis Kohler conserve son poste à l'Élysée.

**Richard Ferrand - Mutuelles de Bretagne** : Le 5 octobre 2022 la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Anticor contre l'arrêt de la chambre de l'instruction de Douai ayant déclaré les faits commis par Monsieur Richard Ferrand prescrits. Ces faits avaient entraîné une mise en examen de ce dernier pour prise illégale d'intérêts. L'association Anticor prend acte de cette décision qui étend encore la possibilité pour les auteurs d'infractions dissimulées ou occultes de se soustraire à la justice.

**Fondation LVMH** : Du fait d'importants soupçons de fraude, Anticor a demandé à accéder à la comptabilité de la fondation Louis Vuitton, auprès du Préfet de Paris, qui en est destinataire. Cette communication lui a été refusée sur la base de la vie privée des personnes morales. Anticor, estimant qu'il est inacceptable que des fondations, qui bénéficient de millions d'euros d'argent provenant de réductions fiscales, puissent ne rendre aucun compte aux contribuables, a saisi le Conseil d'État.

Le 7 octobre 2022, le Conseil d'État a jugé que les comptes des fondations d'entreprise n'étaient pas communicables, car protégés par le secret de la vie privée et par le secret des affaires.

Pourtant, si les dons à la fondation octroient une réduction fiscale, c'est parce que son activité est d'intérêt général et non privée ou commerciale. Cette décision constitue un nouveau paradoxe qui permet une opacité de fonctionnement de ces structures alors même que les entreprises, elles, doivent publier leurs comptes.

**Kazakhgate** : En novembre 2022, Airbus et le parquet national financier ont signé une convention judiciaire d'intérêts (CJIP). Aux termes de cette convention, Airbus a accepté de payer une amende de 15,9 millions d'euros pour ne jamais être reconnue coupable des faits de corruption d'agents publics étrangers que l'entreprise a reconnu avoir commis en Libye et au Kazakhstan entre 2006 et 2011.

Lors de l'audience d'homologation du 18 novembre 2022, Anticor, partie civile dans ce dossier, a soulevé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). La procédure interdit, en effet, aux parties civiles de s'opposer à la CJIP ce qui constitue une rupture d'égalité devant la loi. Toutefois, le Tribunal a déclaré Anticor irrecevable et a validé la CJIP. Airbus bénéficie donc à nouveau de la justice négociée : par le paiement d'une amende, la société échappe aux conséquences d'une condamnation pénale. Anticor a dénoncé un système qui, manifestement, permet de mettre un prix sur la violation de la loi.

### **Les signalements locaux :**

Le groupe local d'Anticor en Ardèche a rédigé un signalement en octobre dernier concernant une SCI qui aurait créé un lotissement de 11 lots, avalisé par la municipalité en 2010. La mère de l'édile a depuis acquis trois parcelles et une bande de terrain jouxtant le futur lotissement, alors même que ni la mairie ni la Safer n'ont usé de leur droit de préemption. Cette dernière aurait également utilisé une pelle mécanique de la mairie pour reconstituer une partie d'un terrain qui ne lui appartenait pas... La ténacité du groupe local a conduit la chambre régionale des comptes locale et le parquet de Privas à s'intéresser de plus près à la gestion de cette commune.

Le groupe local d'Anticor en Haute-Savoie a déposé en octobre 2022 un signalement auprès du procureur de Bonneville concernant la commune des Gets, une commune touristique du département de Haute-Savoie disposant d'un parc de remontées mécaniques. Anticor 74 a notamment mis en avant un contournement des règles de la commande publique concernant la gestion du parc des remontées mécaniques. Une enquête préliminaire est en cours.

Nos dossiers locaux sont également à retrouver sur notre site que nous tâchons de mettre à jour...

## **5. Médias et Institutions**

### **[Intervention au Sénat \(Mai 2022\) : Anticor dénonce la faiblesse de la volonté politique en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.](#)**

Anticor a participé à la table ronde organisée par [la mission d'information du Sénat relative à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales avec Oxfam et Transparency International](#). Toutes ces associations sont membres de la [Plateforme contre les paradis fiscaux et judiciaires](#), dont la chargée de plaidoyer, Lison Rehbinder, participait également aux échanges.

[L'agrément d'Anticor auprès la HATVP a été renouvelé en 2022 pour trois ans.](#)

Depuis la loi séparatisme, la loi exige que les associations qui sollicitent un agrément légal signent le contrat d'engagement républicain. En effet, [l'article 18 du Décret n° 2017-908 du 6 mai 2017](#) portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité nous oblige, pour obtenir un agrément prévu par la loi, à nous engager à respecter le contrat d'engagement républicain :

C'est-à-dire :

- 1° A respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- 2° A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- 3° A s'abstenir de **toute action portant atteinte à l'ordre public.**

L'agrément HATVP est également soumis à cette condition et peut être révisé à tout moment.

[Nous avons milité contre cette réforme.](#) En signant cet engagement, nous avons rappelé la position de la CNCDH c'est-à-dire que : « *Les atteintes portées aux libertés fondamentales que sont la liberté d'association, la liberté d'expression, la liberté de l'enseignement et la liberté de culte par de nouvelles contraintes et obligations sont de nature à déstabiliser les cultes, ainsi qu'un secteur associatif investi dans l'éducation, la culture, le sport, la défense des droits ou encore la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les discriminations, sans pour autant atteindre les objectifs proclamés par le Président de la République et par le Gouvernement...[...]* En multipliant les contraintes et les sanctions à l'encontre de toutes les associations et religions, le projet de loi prend le risque de fragiliser les principes républicains au lieu de les conforter. »

### **Mai 2022 : Anticor propose de travailler sur les cabinets de conseil avec la Cour des comptes**

La Cour des comptes a ouvert jusqu'au 20 mai, [une plate-forme de participation citoyenne](#) pour enrichir son programme de travail. Anticor a saisi cette opportunité pour alerter la Cour des Comptes sur l'utilisation abusive des cabinets d'audit, de conseil et de stratégie, dont la consommation par l'État a considérablement augmenté ces dernières années.

Trois marchés ont notamment retenu notre attention : [l'accord cadre de conseils interministériels DITP](#), appelé « McKinsey » par le grand public, le marché relatif aux États généraux du ministère de la justice et celui sur « les 1000 premiers jours de l'enfant ».

En mai 2022, Anticor demandait à la Cour des comptes de travailler sur les cabinets de conseil via une plate-forme de participation citoyenne. La proposition d'Anticor a été retenue et sera à l'origine d'un rapport d'initiative citoyenne publié en 2023.

### **Présentation en Mairie : le guide de la transparence et de l'éthique dans les mairies.**

Ce guide, rédigé par des bénévoles, a pour objet de permettre aux citoyens, de tous bords politiques, élus d'opposition ou citoyens intéressés aux affaires de leur commune, de s'informer sur la mise en œuvre des propositions de l'association pour des communes plus éthiques. Le guide est disponible sous ce lien :

<https://www.anticor.org/wp-content/uploads/2021/10/Guide2021-002.pdf>.

Sur la base de ces propositions des interventions ont eu lieu dans de nombreuses mairies pour sensibiliser les élus. La sensibilisation des élus et l'accompagnement pour la mise en place de comportements éthiques reste un de nos objectifs phare pour le futur.

### **Les deux juristes d'Anticor sont intervenus auprès des médias et des institutions suivantes :**

- Mme Inès Bernard :
  - Elle a été reçue au ministère de l'Économie et des Finances par Madame Morgane Weill, Directrice-adjointe de cabinet et Monsieur Nicolas GELLI, conseiller fiscal, dans le cadre de la participation d'Anticor à la plateforme des paradis fiscaux et judiciaires
  - Elle a répondu au média suédois "Göteborgs-Posten" concernant les affaires de M. Macron
  - Elle a été interrogée par France 3 Occitanie en novembre 2022 dans le cadre de la CJIP Airbus
  - Elle a répondu à Ouest France en décembre 2022 concernant un rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion du département de la Mayenne
  
- M. Clarence Bathia :
  - Avec Mme Elise Van Beneden le 4 octobre 2022 ils ont été auditionnés par les membres du collège de la HATVP en vue du renouvellement de l'agrément de cette association
  - Il a eu l'occasion le 15 novembre 2022 de participer à l'émission « A l'air libre » sur Médiapart au sujet du dossier Europêche
  - Il a été interrogé dans le cadre d'un article publié dans le journal « Décisions Achats » publié lors du mois de décembre 2020
  - Il a été interrogé dans le cadre d'un article du journal France 3 Centre Val de Loir, le 2 décembre 2022
  - Il a effectué une courte intervention dans le JT de France 3 Centre Val de Loire, le 5 décembre 2022.

**Interventions dans les lycées/universités** : dans plusieurs départements (75, 69, 92...) diverses interventions ont eu lieu auprès des étudiants (Universités, Science-Po) et des lycéens. Ces interventions interactives et ludiques ont été très appréciées par les élèves et les professeurs, qui sont souvent demandeurs. Nous sommes convaincus que le travail sur la sensibilisation à la corruption est important et nécessaire et souhaitons renforcer cette activité à l'avenir. Une initiative est également en cours dans les collèges, à partir d'un jeu réalisé par Anticor.

### **12 octobre 2022 : Soutien au Collectif contre la réforme de la police judiciaire**

Un collectif rassemblant l'association nationale de la police judiciaire, (ANPJ), l'Union syndicale des magistrats, l'Association française des magistrats instructeurs et le Syndicat de la magistrature a dénoncé les effets nocifs du projet de réforme : *« Présentée comme une simple réorganisation, cette réforme va priver l'État des moyens de lutter contre le crime organisé et la délinquance financière. Le projet de réforme de la police judiciaire menace l'efficacité des enquêtes et l'indépendance de la justice »*. Anticor est également intervenue au Sénat pour dénoncer cette réforme qu'elle considère comme un coup fatal pour la lutte contre le crime organisé et la grande délinquance financière.

## 6. Plaidoyer

De nombreuses interventions médiatiques et auprès de pouvoirs publics ont eu lieu pour présenter nos recommandations. Ces travaux vont continuer en 2023 :

- Pour libérer la décision publique de l'emprise des lobbies ;
- Pour rompre le lien hiérarchique entre le ministre de la Justice et les procureurs ;
- Pour un référendum d'initiative citoyenne ;
- Pour la réforme des juridictions financières et plus de transparence sur l'usage de l'argent public ;
- Pour le contrôle des marchés de conseil et lutter contre les mauvaises pratiques institutionnalisées ;

**« Résister à la corruption » (coll. Tracts, Gallimard) :** l'ouvrage, publié sous la signature d'Eric Alt et Elise Van Beneden, explique comment il est possible de combattre les manquements à la probité des puissants et d'œuvrer pour l'éthique dans la vie publique. En effet, en démocratie, la souveraineté appartient aux citoyens. Cette résistance citoyenne est aussi une opportunité pour tous de se réapproprier un pouvoir dont ils ont été dépossédés. Il a été publié le 17 mars 2022 et a donné lieu à diverses rencontres (signatures/ discussion) avec les auteurs.

**Création d'une nouvelle plateforme « Droit et Mouvements Sociaux » avec l'association Sciences citoyennes et Vox public :** Anticor contribue à la création d'une superstructure associative dans le but de mettre en commun les moyens, se protéger mutuellement et faire monter en compétence des associations plus petites pour élargir le spectre des associations dans les différents domaines d'action citoyenne. Anticor propose aux petites associations de les aider en apprenant de leurs difficultés pour mettre en place des outils appropriés.

**Création d'une Plateforme citoyenne de Corse :** pour faire face aux difficultés très particulières rencontrées sur l'île et en premier lieu, l'expansion des réseaux mafieux.

## 7. Manifestations

**Sortie du Film « La (très) grande évasion »** de Yannick Kergoat et Denis Robert : présenté en avant-première lors de l'Université Anticor 2022, ce documentaire engagé et limpide est à la fois très pédagogique, drôle et terriblement édifiant sur l'évasion fiscale à grande échelle. Il a été présenté dans de nombreux départements, en présence des réalisateurs ou des référents des groupes locaux d'Anticor.

**Participation aux AMFIS d'été 2022 :** du 21 au 25 août 2022, notre association a participé aux universités d'été de la France Insoumise. Au cours de cet événement, Anticor était présente sur un stand qui a reçu les visiteurs, pour présenter notre association et ses propositions. Eric Alt est intervenu avec l'eurodéputée Leïla Chaïbi sur la question des « Uberfiles ».

**Participation journées d'été 2022 d'EELV :** le 27 août 2022, notre association a participé aux journées d'été d'EELV. Au cours de cette journée, la présidente d'Anticor est intervenue lors d'une conférence devant un public de militants EELV afin d'insister sur le rôle des lobbies dans l'inaction du pays contre le désastre climatique.

Le Conseil d'administration souligne que ces participations font suite à une proposition de participation de notre association qui a été adressée à l'ensemble des partis politiques qui

14



organisaient leurs universités d'été, ceci dans la logique du caractère transpartisan de notre association.

### **L'Université annuelle d'Anticor s'est tenue les 23 et 24 septembre 2022 à La Rochelle :**

Ce temps-fort de l'association a permis de réunir experts, citoyens, membres de l'association, élus et curieux autour de grandes problématiques liées son objet social : la lutte contre la corruption et le rétablissement de l'éthique en politique.

L'édition 2022 de l'Université s'est tenue dans l'amphithéâtre Michel Crépeau de La Rochelle Université, les vendredi 23 et samedi 24 septembre, à l'invitation de Mr Jean-Pierre OGIER, président de La Rochelle Université, qui a clôturé cette première journée de travail.

**La journée du vendredi 23 septembre** était consacrée à une journée académique, proposant deux ateliers animés par de nombreux intervenants.

#### **L'atelier n°1 « Action publique, action associative :**

Cet atelier a débuté par une présentation académique de « la construction de contentieux stratégiques » coordonnée par Éric ALT (Magistrat, Vice-Président de l'association Anticor), Anthony AMICELLE (Maître de conférences en science politique, Sciences Po Bordeaux/CED), Guillaume DELALIEUX (Professeur des universités en sciences de gestion, La Rochelle Université) et Pierre LASCOURMES (Directeur de recherche émérite au CNRS, Sciences Po/CEE).

**Une première thématique, « L'environnement institutionnel des associations anticorruption »,** a réuni Béatrice GUILLEMONT (Directrice générale de l'association Anticor), Nadège BUQUET (Déléguée générale Transparency International France) et Céline LARONDE-CLERAC (Maîtresse de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles, La Rochelle Université).

**La deuxième thématique de la matinée, « Le champ de la lutte contre la corruption : perspective organisationnelle »,** a réuni Guillaume DELALIEUX (Professeur des universités en sciences de gestion, La Rochelle Université) et Pierre LABARDIN (Professeur des universités en sciences de gestion, La Rochelle Université).

**L'atelier n°2, intitulé « Démocratie et réaction sociale – la société civile face à une démocratie corrompible »** a proposé une première thématique, « Enjeux et usages d'instruments anticorruption », réunissant Anthony AMICELLE (Maître de conférences en science politique, Sciences Po Bordeaux/CED), Mickael COUSTATY (Maître de conférences en informatique, La Rochelle Université) et Jean BERARD (Maître de conférences en histoire, ENS Paris Saclay/ISP).

**La deuxième thématique, « Perspectives internationales et comparatives »** a réuni Romain BUSNEL (Docteur en science politique de l'Université de Lille et de l'Université de Montréal) et Liz AWAD (Doctorante en sciences de gestion au CNAM).

Le vendredi soir, Anticor a proposé une avant-première du documentaire « **La très (grande) évasion** » de Yannick Kergoat au cinéma CGR Dragon de La Rochelle.

**La journée du samedi 24 septembre** était consacrée à l'Université populaire de l'association, ouverte à tous et a réuni une centaine de participants.

Cette journée d'échanges proposait cinq tables rondes présentant les commissions thématiques d'Anticor animées par les responsables et membres des commissions et des experts :

- **Sport** (Alexandre Calvez et Guillaume Delalieux),
- **Communication** (Nadia Mordelet, Clémence Lerondeau (experte Médias sociaux et Community et intervenante IAE La Rochelle) et Pierre Boivin Anticor 75),
- **Santé** (Magali Tassery et Elise Van Beneden),
- **Transparence** (Laurent Dublet et Emma Taillefer (normalienne en Droit-économie)
- **Éducation** (Danielle Pellier, Marie Brannens (Anticor 92) et Frédéric Grimaud (Anticor 13).

Ces tables rondes ont donné lieu à des échanges très riches avec les adhérents et sympathisants présents à La Rochelle.



Enfin, cette édition a permis de fêter les 20 ans d'Anticor : les membres se sont réunis autour d'un cocktail dînatoire aux Cabanes Urbaines et ont pu échanger sur les perspectives de l'association pour les années à venir.

**La cérémonie des prix éthiques** s'est déroulée à « La Bellevilloise » le 22 janvier 2022. Cette cérémonie a pour objet de récompenser les élus, journalistes, auteurs, artistes et chercheurs qui ont contribué par leurs travaux à lutter contre la corruption. Elle a été animée par Nicolas Lambert, auteur, metteur en scène, prix éthique 2020, et Sylvie Gravagna, autrice et metteuse en scène.

La présidente a ouvert la cérémonie en présentant ses vœux :

*« Nous vous souhaitons pour l'année à venir, la liberté des mots. Alors qu'un homme, Julian Assange, a payé sa parole d'une privation illégale de liberté qui dure depuis plus de 12 ans, tandis qu'une loi de transposition venant protéger les lanceurs d'alerte a été adoptée en mars dernier, nous vous souhaitons pour notre part, la liberté des mots. La parole, celle qui est libre, celle qui alerte, celle qui dénonce les dysfonctionnements, la parole sincère, intègre, viscérale, celle qui protège, soi-même et les autres, celle qui libère.*

*C'est une parole associative militante que nous portons ce soir. Ne faisons pas des mots l'instrument d'une trahison mais plutôt l'outil d'un combat. Faisons de ceux que nous récompensons ce soir des modèles. Donnons à voir leurs combats pour qu'ils inspirent le courage. Racontons leurs histoires dans les cafés et dans les livres, peignons leurs combats sur les murs de nos villes. Colorons leurs récits dans des films et des pièces de théâtre.*

*Car cette cérémonie qui nous rassemble ce soir est hautement symbolique : elle est une partie du combat culturel contre la corruption et pour l'éthique. »*

Chaque jour, Anticor continue son combat grâce à de nombreux bénévoles qui ont compris à quel point la corruption abîme la démocratie et dégrade le quotidien des habitants de ce pays. Il s'agit là aussi d'un combat culturel qu'il est difficile de mener.

*« Nous ne nous percevons pas forcément, en tant que citoyens, comme victimes de la corruption. Pourtant nous subissons tous ses effets : nous payons plus d'impôts, nous bénéficions de moins de services publics, nous vivons des injustices. La corruption est un abus de pouvoir qui dégrade la démocratie toute entière. Elle affecte l'économie, le vivre ensemble, la confiance de nos élus. Mais il est possible de résister, comme en témoignent les auteurs de cet essai, tous deux engagés dans une association agréée de lutte contre la corruption, de combattre les manquements à la probité des puissants et d'œuvrer pour l'éthique dans la vie publique. En démocratie, la souveraineté appartient aux citoyens. Cette résistance citoyenne est aussi une opportunité pour tous de se réapproprier un pouvoir dont ils ont été dépossédés. »*

*Résister à la corruption, Gallimard.*

Notre combat est difficile car nous sommes confrontés à des personnes puissantes et déterminées et parce que nous luttons contre les préjudices dont sont victimes les citoyens sans en être toujours conscients eux-mêmes.

C'est un combat aussi passionnant que crucial que nous menons avec énergie et ténacité, et pour lequel nous invitons tous les citoyens.

Anticor lutte autant contre la corruption de quelques-uns que contre l'indifférence de beaucoup.

Nous continuerons à le faire, imperturbablement.

## Remerciements :

Merci à tous nos référents, militants locaux, toujours présents à nos côtés ;

Merci à tous les adhérents et tous les donateurs ;

Merci à nos stagiaires et élèves avocats, qui donnent un coup de fraîcheur à chaque nouvelle arrivée avec chacun sa personnalité ;

Merci à nos salariés, Maïlys Fourneaux, Inès Bernard et Clarence Bathia, merci pour leur travail et leur bonne humeur ;

Merci à tous nos sympathisants et aux milliers d'abonnés à notre newsletter ;

Merci à tous ceux qui nous accompagnent dans nos combats ;

Merci à tout le conseil d'administration, bénévoles qui ne comptent pas leurs heures, pour leur soutien infaillible à l'association ;

Et merci à la présidente Elise Van Beneden et notre ancien vice-président Eric Alt, qui gardent le cap, quoi qu'il en coûte !

